

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 février 2016 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille seize, le 22 février,
Présents	15	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	17	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	04	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de février.

Date de convocation : 16/02/2016

Présents : M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, M. D. SCHALLER.

Absents excusés : Mme E. JULLIARD (procuration à Mme C. ROGNON), Mme N. LIMOGES, Mme MP. ROUGNON-GLASSON (procuration à Mme MJ. KACZMAR) et Melle A. SAUGE.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme S. ARNOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20160222-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 février 2016

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2016. Après en avoir délibéré, Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160222-02 Attribution du lot 04 dans le marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître

Monsieur Régis BINETRUY rappelle au Conseil Municipal que dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, le lot 04 Ravalement de façades, initialement attribué le 18/02/2014 à la société PERRIN SAS de Pontarlier pour un montant de 22 583,80 € HT, lui a été retiré lors de la séance du 02/06/2014 suite à la demande de Monsieur le Sous-préfet de Pontarlier pour une irrégularité dans l'attribution du lot.

Une nouvelle consultation a été lancée par le maître d'œuvre le 15 janvier 2016 avec une offre de base pour le traitement du couloir côté Ouest et le dégagement côté Est, et une option pour le ravalement de façade côté Ouest. Les offres ont été évaluées à 35 000,00 € HT pour la base et 25 000,00 € HT pour l'option.

Quatre candidatures ont été réceptionnées :

- Entreprise FACADES BISONTINES de Besançon
Offre de base : 29 420,50 € HT
Option : 19 816,05 €
- Entreprise PERSONENI Alain de Montlebon
Offre de base : 28 781,68 € HT
Option : 24 478,61 €
- Entreprise CACHOT de Thise
Offre de base : 26 474,60 € HT
Option : 22 646,44 €
- Entreprise PATEU ROBERT de Besançon
Offre de base : 40 927,87 € HT
Option : 41 638,38 €

L'analyse des offres par le maître d'œuvre Archi+Tech fait apparaître comme offre la mieux disante, celle de l'entreprise CACHOT de Thise. Il est proposé au Conseil Municipal de ne retenir que l'offre de base pour le lot 04 Ravalement de façades, et d'attribuer le marché à la société CACHOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix contre et 2 abstentions :

- NE DONNE PAS son accord pour l'option ravalement de façade côté Ouest.

Et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'attribution du lot 04 Ravalement de façades dans le marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, à la société CACHOT pour un montant de 26 474,60 € HT, soit 31 769,52 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

20160222-03 Annulation de restes à recouvrer sur le Budget Communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie de Montlebon a émis des titres de recouvrement à l'attention de la ville de Morteau pour la participation aux frais de scolarité d'enfants mortuaciens fréquentant le groupe scolaire Jules Vermot-Gaud. Il s'agit des sommes suivantes :

- Année scolaire 2007/2008 : 4 200,00 €
- Année scolaire 2008/2009 : 6 305,00 €
- Année scolaire 2009/2010 : 7 552,00 €

Les titres ont été émis en 2011, et la Trésorerie de Morteau sollicite la commune de Montlebon pour savoir si elle doit lancer la procédure de recouvrement à l'encontre de la ville de Morteau pour ces titres impayés.

Madame le Maire explique que jusqu'alors, aucune participation aux frais de scolarité n'avait été mise en place entre les communes du Val de Morteau. La municipalité de Montlebon s'est tout de même vue contrainte de payer des frais pour les années scolaires 2006/2007 à 2008/2009 à la ville de Morteau. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'annulation des titres à l'encontre de la ville de Morteau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'annulation des créances sur le Budget Communal pour un montant total de 18 057,00 € à l'encontre de la ville de Morteau, pour des frais de scolarité.

20160222-04 Participation aux frais de scolarité

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la municipalité adopte une ligne directrice pour les frais de scolarité sur la commune de Montlebon et concernant les enfants de la commune scolarisés à l'extérieur. Elle propose que :

- plus aucun frais de scolarité ne soit versé à une commune extérieure.
- la municipalité accepte, sans contrepartie financière, les enfants des communes extérieures dont les familles auraient besoin de les faire scolariser sur Montlebon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour ne plus verser aucun frais de scolarité aux établissements scolaires extérieurs accueillant des enfants de Montlebon.
- ACCEPTE de ne demander aucune contrepartie financière aux familles souhaitant inscrire leurs enfants au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud.

20160222-05 Location de l'appartement communal sis 7 place des Minimes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour la location de l'appartement communal sis 7 place des Minimes dans les locaux du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud, les précédents candidats se sont désistés.

La location a alors été proposée à Mademoiselle Marion KUSTER et Monsieur Mirko KOVANOVIC, qui l'ont acceptée. Il est proposé d'établir un bail de trois ans pour la location de l'appartement communal à l'école.

Madame Patricia JOUFFRAY propose qu'une caution de garantie soit également mise en place pour garantir à la commune le paiement des loyers. Après discussion, la proposition est acceptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 15 voix pour :

- ATTRIBUE le logement communal sis 7 place des Minimes, à Mademoiselle Marion KUSTER et Monsieur Mirko KOVANOVIC, à compter du 01^{er} mars 2016.
- DECIDE de fixer à 525,00 € mensuel le loyer du logement à compter du 01^{er} mars 2016.
- DECIDE que le montant des charges est de 50,00 € à compter du 01^{er} mars 2016 pour le chauffage et la collecte des ordures ménagères.
- DIT qu'un dépôt de garantie d'un mois de loyer est à verser par le locataire.
- MANDATE Madame le Maire pour faire établir un bail de location de trois ans.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bail de location.

20160222-06 Lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les règles de calcul des surfaces de plancher maximales constructibles autorisées sur le lotissement communal Champ Prouvet, au regard de la réglementation du Plan d'Occupation des Sols et du règlement du lotissement (article 11).

Un pétitionnaire a présenté un permis de construire pour deux maisons jumelées d'une surface de plancher de 270 m² sur la parcelle 23 réservée à du pavillonnaire, donc normalement limitée à 210 m². Une attestation d'accord pour une surface de plancher maximale constructible de 270 m² a déjà été délivrée au pétitionnaire.

Madame le Maire informe que Maître Alexia GIRE, avocat missionné par la commune pour les questions d'urbanisme dans la révision du POS en PLU, a été interrogée pour connaître les solutions qui s'offrent à la commune dans ce cas précis : acceptation du dossier de permis de construire en l'état, modification du règlement du lotissement sous quelles conditions, etc.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajourner le sujet, ainsi que la vente de la parcelle 23 du lotissement, à une prochaine séance, dans l'attente du retour de Maître GIRE. La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160222-07 DIA sur la parcelle AE 295 sise 4 rue Alessandro Volta

Madame le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle :

- AE 295, sise 4 rue Alessandro Volta, d'une contenance de 1 233 m², pour un montant de 397 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

20160222-08 Création d'une commission communale

Pour les besoins de suivi du dossier d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village, il est proposé au Conseil Municipal de créer la Commission Sécurisation du village. Les membres de la Commission Voirie sont automatiquement membres de cette nouvelle commission, ainsi que les élus volontaires.

Madame le Maire précise qu'à la liste des élus vient s'ajouter le responsable des services techniques, et que chaque élu peut participer aux réunions de la commission, sans obligatoirement en faire partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour créer la Commission Sécurisation du village.
- DIT que les membres qui la composent sont :

Responsable de commission :	Monsieur Jean GARREAU
Membres de la commission :	Monsieur Régis BINETRUY
	Monsieur Pascal DEJARDIN
	Monsieur Jean-Luc DUFFAIT
	Madame Marie-Jo KACZMAR
	Madame Sebahat POLAT
	Monsieur Jean-Luc PUGIN
	Madame Catherine ROGNON
	Monsieur David SCHALLER

DIVERS**20160222-09 Rappel du calendrier des réunions à venir**

DATES	TYPE DE REUNION	OBJETS
Mercredi 24/02/2016 à 20h15	Commission Urbanisme élargie aux adjoints	Travaux sur le règlement du PLU
Lundi 29/02/2016		Retour des éléments des commissions pour la préparation budgétaire auprès de la mairie
Lundi 29/02/2016 à 20h15	Commission Scolaire élargie	Mise en place du numérique au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud
Jeudi 03/03/2016 à 20h15	Commission Finances	Préparation budgétaire
Lundi 07/03/2016 à 20h15	Conseil Municipal	Approbation des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2015
Mardi 08/03/2016 à 20h	Commission Voirie	Préparation budgétaire et dossier sécurisation du village
Mercredi 09/03/2016 à 20h15	Commission Urbanisme élargie aux adjoints	Travaux sur le règlement du PLU
Lundi 14/03/2016 à 20h	Commission Cimetières	Vente de caveaux, règlement intérieur et reprise de concessions
Mardi 15/03/2016 à 20h15	Commission communale des impôts directs	Révision des valeurs locatives 2016
Lundi 21/03/2016 à 20h	Comité de suivi ADAPEI	Dispositif TED (Troubles Envahissants du Développement) de l'IME de Morteau
Mercredi 23/03/2016 à 20h15	Conseil Municipal	Débat d'Orientation Budgétaire
Vendredi 08/04/2016 à 19h30	Conseil Municipal	Approbation des Budgets Primitifs 2016 avec affectations de résultats et taux d'imposition, suivi d'un repas à 20h45 (élus et agents)

La séance est levée à 21h45.

**Le Maire
Catherine ROGNON**

